

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Scierie du futur sur la commune principale de l'AIOT La Mondoune 87400 MOISSANNES.

La référence de votre dossier est A-3-PM20UYDS6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/02/2023 à 20h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43020828000023**

Organisme : **ECO SOCIETE D'ACTION ET DE VEILLE ENVIRONNEMENTALE**

Nom : **CONDAT**

Prénom : **MARIE LINE**

Fonction : **chargée d'études**

Personne morale

N° SIRET **43339089500012**

Raison sociale **SA SCIERIES DU LIMOUSIN**

Forme juridique **SA à directoire (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA MONDOUNE

87400 MOISSANNES

Signataire

Nom : **MOREAU**

Prénom : **Daniel**

Qualité : **Président du CA**

Référent

Nom : **MOREAU**

Prénom : **Guillaume**

Fonction : **administrateur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Scierie du futur**

Description des activités :

La société Scieries du Limousin exploite depuis 2001 une unité de sciage industrielle avec son parc à grumes et son parc de stockage (sciures et planches). Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite implanter, en prolongement de son site actuel, une unité innovante de sciage de bois de gros diamètres destinée à la production de bois de palettes et de bois d'œuvre. Ce projet désigné « Scierie du Futur » conduit à l'implantation d'une nouvelle unité de production comprenant : * un nouveau bâtiment abritant une unité de sciage de résineux de gros diamètre avec panneaux photovoltaïque en toiture, * une unité de stockage d'énergie d'une puissance de 1 MW et une capacité de 2 MWh. Elle sera située hors bâtiment (conteneur et local spécifique), et permettra de garder les surplus de production solaire photovoltaïque réalisés par les centrales du site et d'apporter des « services réseau » * un parc à grumes pour le stockage de bois de gros diamètre Ce projet d'extension d'activité de la scierie actuelle, avec l'implantation de nouvelles installations de sciage et de stockage de bois, a été acté par l'arrêté d'enregistrement n° 2022/067 du 19/07/2022 qui liste dans son article 1.2.1. les ICPE suivantes : * rubrique 2410 – 1 : Atelier travail du bois ; puissance 6000 kW - Enregistrement * rubrique 1532-2-b : Stockage bois; capacité 18500 m3 – Déclaration (modification – cf. note) * rubrique 2925-2 : Accumulateur électrique ; puissance 1400 kW – Déclaration (nouvelle – cf. note) Note : activités faisant l'objet d'une déclaration en parallèle de l'arrêté d'enregistrement. Conformément à cette disposition, la société Scieries du Limousin procède donc à la déclaration de la nouvelle activité au titre de la rubrique 2925-2 pour intégrer l'unité de stockage d'énergie lié à son projet « Scierie du Futur ». Précisions sur l'unité de stockage de l'énergie solaire produite par les panneaux photovoltaïques : Technologie Lithium-ion, sans dégagement d'hydrogène, Système de stockage prévu de 2 MWh : Puissance max de courant continu utilisable = 1400 kW

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Mondoune

87400 MOISSANNES

X : 588580

Y : 6532300

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 1400 kW	D	nouvelle déclaration en parallèle de l'arrêté d'enregistrement

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de déchets liés au stockage de l'énergie

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve d'eau communale de 660 m³ au sud du site à 100 m de l'entrée prévue sur l'extension. Sur le site futur : mise en place d'une réserve d'eau enterrée de 180 m³**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

RESSOURCES ET VOIES D'ACCES La réserve d'eau communale de 660 m³ est située au sud du site, à 100 m de l'entrée prévue sur l'extension. Afin de compléter cette ressource en eau existante, il est prévu sur le site futur la mise en place d'une réserve d'eau enterrée de 180 m³ avec les aménagements suivants permettant la mise en aspiration des véhicules de secours : • une aire d'aspiration de 32 m² qui sera accessible en tout temps par une voie engin et le point d'eau incendie signalé ; • un poteau d'aspiration de 150 mm muni de 2 sorties . Le point d'eau d'incendie sera situé au niveau du futur parc à bois à plus de 30 m du risque à défendre et au plus loin à 100 mètres de l'entrée principale du nouveau bâtiment par voie carrossable. Une voie « engins » est prévue sur l'intégralité du périmètre du nouveau bâtiment

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

**Organisme
en charge**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	de l'instruction
projet Scierie du futur acté par arrêté d'enregistrement n°2022/067 du 19/07/2022	07/02/2022	DREAL Nouvelle Aquitaine
Modification de la déclaration existante au titre de la rubrique 1532-2b	21/02/2023	DREAL Nouvelle Aquitaine

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

221219_Mandat_signe.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2201_plan_situation_2500.jpg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2201_plan_ensemble_3000.jpg